

Cannabis : quand les parents « contrôlent » leurs enfants

De plus en plus de parents, inquiets, cherchent à vérifier à partir d'un test urinaire de détection du THC si leur adolescent consomme du cannabis, au risque de ruiner toute chance de dialogue constructif.



Il est bien connu que les jeunes se voient très fréquemment proposer un « joint » de « hasch ». Face à cette réalité, de nombreux parents, refusant que leurs enfants consomment du cannabis, adoptent *a priori* une attitude de vigilance soupçonneuse. Ces pères et ces mères redoutent le moment de la rencontre entre leur adolescent et le « joint » : vaut-il accepter la proposition qui lui sera fatalement faite par ses pairs ? Ces adultes sont déterminés à obtenir une réponse claire et nette à cette interrogation.

Jusqu'ici, ils ont procédé de deux manières, l'une n'excluant pas l'autre :

– La plupart recueillent des informations à propos des effets du cannabis, en particulier sur Internet. Mais cette investigation fournit peu de conseils au sujet de la conduite à tenir au cas où... Prêts à intervenir, ils entreprennent cependant de vérifier de manière discrète (dans le meilleur des cas) mais répétée si leur adolescent n'a pas les yeux rouges et les pupilles dilatées, voire une difficulté à se lever le matin, ou encore des fringales nocturnes, toutes choses provoquées par le cannabis...

À ce stade, peu de parents sont en mesure de penser que leur enfant puisse mal dormir, souffrir de troubles de l'alimentation ou être déprimé sans que cela

Pascal HACHET

Psychologue, docteur en psychanalyse,
Consultation Jeunes Consommateurs Le Tamarin, Creil.

© Stocklib.

soit en lien avec une consommation de cannabis (1)!

– D'autres parents « soupçonneux », beaucoup moins nombreux, veulent soumettre d'autorité leur enfant à une prise de sang. Cette pratique requiert une prescription médicale, ce qui présente un avantage non négligeable : le médecin peut inviter les parents à renoncer à la prise de sang et à privilégier les mesures éducatives basées sur le dialogue et le contrat.

UN TEST À USAGE DOMESTIQUE

La commercialisation assez récente d'un test (2) à usage domestique destiné à détecter dans les urines la présence du plus connu des principes actifs du cannabis, le tétrahydrocannabinol (THC), est venue bouleverser ces us et coutumes « traditionnels ». Ce test constitue certes un outil très fiable aux yeux des parents. Reste que le mésusage de cet outil peut ruiner les chances de dialogue constructif autour d'une fumette de « joints » ainsi objectivée et « prouvée »!

L'existence même de ce test appelle deux remarques :

– Si le fabricant a précisé (mollement) au cours de plusieurs interviews grand public que l'accord du jeune était requis, rien ne permet de s'en assurer. Or, si l'adolescent découvre qu'il a été contrôlé à son insu, il le vivra comme un viol de son intimité et perdra toute confiance envers ses parents.

– De même, rien ne certifie que pères et mères soient en capacité de déduire un comportement de consommation de cannabis précis à partir d'un résultat gradué et qu'ils ne se contenteront pas d'un abrupt raisonnement binaire : « *Nous nous fichons du détail : c'est oui ou c'est non.* »

Pour ces raisons, on peut craindre que ce test de détection donne essentiellement lieu à une « espionnité » malsaine et contre-productive : le dialogue sera tenu pour inutile par des parents davantage stimulés à l'idée de jouer aux « experts », avec la certitude de ne pas se tromper, qu'à examiner de façon posée avec leur adolescent ce qui est en jeu dans sa consommation de cannabis (quitte à interdire cette dernière ; ces deux attitudes éducatives ne s'excluent nullement). Surtout, les plus fragiles des adolescents ainsi « fliqués » et piégés risquent de se sentir trahis, avec des conséquences dangereuses : un refus inquiétant de communiquer, un enfermement

dans la souffrance psychologique et des passages à l'acte auto ou hétéro-destructeurs.

D'une manière générale, les réactions parentales sévères face à la découverte d'une consommation de cannabis par leur adolescent n'ont d'intérêt et d'efficacité que si elles sont couplées à des réponses d'écoute. Il s'agit par exemple de favoriser une discussion autour de l'usage de cannabis même si l'on ne transige pas sur les effets négatifs du produit (en particulier les risques de démotivation scolaire en cas de consommation régulière).

Je pense donc que le maniement parental d'un test urinaire de détection du THC n'a de sens que si quatre conditions successives sont réunies :

– que les parents persuadés que leur adolescent fume des joints soient aussi convaincus de la nécessité du dialogue avec l'intéressé (en particulier pour savoir s'il se sent « bien dans sa peau ») comme préalable à toute mesure « punitive » ;

– que les tentatives parentales les plus ouvertes et les plus patientes pour dialoguer avec l'adolescent qui semble fumer des « joints » se sont toutes heurtées au refus radical de communiquer de leur interlocuteur ;

– que les parents argumentent alors jusqu'à obtenir l'accord de l'intéressé pour qu'il se soumette à un tel contrôle ;

– que les parents soient ensuite capables d'interpréter les résultats du test s'il est « positif » et d'en tirer avec l'adolescent des conséquences sur la suite qu'ils souhaitent donner. Ils peuvent envisager :

– en cas de consommation qui ne connote pas de mal-être accentué (expérimentation, usage festif, usage occasionnel), interdire purement et simplement à leur fils ou à leur fille de fumer du cannabis et lui annoncer qu'ils pratiqueront d'autres tests de détection ;

– en cas de consommation problématique (régulière, voire addictive), abandonner cet outil de contrôle au profit d'un dialogue accru sur l'état de santé (avant tout psychologique) de l'adolescent et se rendre dans une Consultation jeunes consommateurs (CJC). Cette démarche associera dans un premier temps le jeune et ses parents.

CECI EXPLIQUE-T-IL CELA ?

Après plusieurs années de commercialisation de ce test domestique, aucun des parents que j'ai reçus n'a fait état d'une

utilisation effective de ce test ou même de l'intention d'y recourir, et aucun des adolescents rencontrés n'a évoqué une utilisation de ce test sur sa personne ou une intention de sa parentèle en ce sens. Je suis donc enclin à voir dans cette réalité le signe que cette offre commerciale a peu impacté des parents qui, malgré leur angoisse, leur inquiétude ou leur colère devant une consommation de cannabis par leurs adolescents, « s'obstinent » courageusement et dans presque tous les cas à préférer la confrontation constructive avec des mots (des affects et des idées) à la rationalité froide d'un instrument de contrôle microsocial...

1– Ajoutons que la « chasse aux yeux rouges » est également le fait de certains personnels de l'Éducation nationale qui, avec les meilleures intentions du monde, veulent ainsi contribuer à la prévention des toxicomanies. Les équipes spécialisées en addictologie ont le devoir de soutenir et d'accompagner ces professionnels dans l'affinage et la diversification de leurs représentations et de leurs actions ad hoc.

2– Ce test anglo-saxon a d'abord été commercialisé sur Internet par Test Drogue.fr, le principal site marchand de tests antidrogue. Dans notre pays, il est également vendu en pharmacie, sous le nom de « Narco Check THC Prédosage ». Quand ils sont positifs, les résultats sont gradués en trois paliers : 1 = faible quantité de THC dans les urines (de l'ordre de 25 mg/ml, c'est-à-dire nanogrammes par millilitre) ; 2 = quantité moyenne (de l'ordre de 50 ng/ml) ; 3 = forte quantité (de l'ordre de 150 ng/ml).

BIBLIOGRAPHIE

- Hachet, P. (2005) *Histoires de fumeurs de joints*. Paris : In Press.
- Hachet, P. (2009) *Adolescents et parents en crise*. Nîmes : Champ social.
- Hachet, P. (2014) *Ces ados qui fument des joints*. Toulouse : Erès.